

**LE ROLE DU REVETEMENT
DANS LA CONSERVATION DES MONUMENTS
EN BRIQUE CRUE**

En parlant de la protection des vestiges et des monuments en brique crue, il faut, tout d'abord, les diviser en catégories.

Les vestiges construits en brique crue peuvent être répartis en deux catégories :

- a) Les vestiges découverts au cours de fouilles archéologiques.
- b) Les vestiges architecturaux et monumentaux qui peuvent aussi être divisés en deux groupes :
 - 1) - les monuments individuels,
 - 2) - les ensembles et les réseaux architecturaux urbains.

A part les répartitions mentionnées, il faut prendre en considération les trois cas ci-dessous :

- a) L'étude des aspects chimiques et du laboratoire relatifs aux particularités de la brique pour prévoir la solidité de ce monument en contact avec les facteurs naturels et autres phénomènes.

Dans ce cas, la qualité des briques et les matières dont elles sont faites ainsi que les problèmes relatifs aux facteurs et conditions géographiques et climatiques comme la quantité et l'intensité des pluies, les changements de température des saisons et de la nuit au jour, la qualité, l'intensité et le temps des vents permanents et saisonniers doivent être étudiés. Donc, il est nécessaire de créer des laboratoires équipés dans les régions et auprès des sites archéologiques et historiques.

- b) La protection des vestiges en brique et surtout des ensembles, demande une étude concernant la rénovation et la réfection des enduits et des couvertures homogènes et convenant aux conditions et aux particularités élémentaires. En d'autres termes, il faudrait, pour protéger la couverture originale, la couvrir d'un enduit semblable. Il faut considérer un point essentiel, que la couverture, externe ou interne, a toujours été inséparable et reliée à l'architecture iranienne. En d'au-

tres termes, dans beaucoup de cas, dans l'architecture iranienne, la couverture externe d'un monument, avant d'avoir un aspect décoratif, avait un rôle protecteur.

Ce fait peut être étudié et est reconnaissable depuis les plus lointaines époques de l'urbanisation et surtout depuis la civilisation élamite ; les vestiges architecturaux des époques élamites, islamiques, en sont témoins.

- c) Les démarches protectrices concernant les fondations, le toit et l'environnement de ces vestiges. Dans ce domaine, il est nécessaire de libérer (vider) l'environnement, de procéder au drainage à l'aide de canaux, de l'eau accumulée dans les fondations, et aussi, d'empêcher l'écoulement direct de l'eau des pluies sur les vestiges.

P. VARDJAVAND